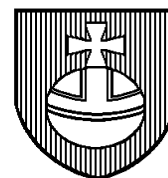




COMMUNE DE GRANDVAUX  
MUNICIPALITE



## CONTRAT DE LOCATION PRIVEE ET REGLEMENT D'UTILISATION

---

**Jour:**

**Bénéficiaire:**

**Responsable:**

**Adresse:**



**Nature manifestation:**

**Nombre de personnes prévues :**

**Nombre de voitures :**



**Prix de location :**

CHF 150.00.-

**Forfait nettoyage**

oui /  non

+

CHF 100.00.-



**Nombre de places :**

**40 / 50** personnes. (40 places assises)

**Pas de cuisine**

Réfrigérateur


**Pas de vaisselle**

Machine à laver les verres et verres à disposition

---

**Non fumeur !**

---



Le locataire accepte en priorité les vins du vigneron de la semaine. Toutefois, selon son désir, il peut choisir d'autres vignerons membres du caveau. (Les vins de non membres du caveau ne sont pas autorisés)

**TARIF :**

<b>Bouteille de vin blanc ou rosé</b>	<b>70 cl.</b>	<b>20.-</b>
<b>Bouteille de vin blanc ou rosé</b>	<b>50 cl.</b>	<b>15.-</b>
<b>Bouteille de vin blanc ou rosé</b>	<b>35 cl.</b>	<b>12.-</b>
<b>Bouteille de vin rouge</b>	<b>70 cl.</b>	<b>22.-</b>
<b>Bouteille de vin rouge</b>	<b>50 cl.</b>	<b>17.-</b>
<b>Bouteille de vin rouge</b>	<b>35 cl.</b>	<b>13.-</b>

Le locataire est rendu responsable des dégâts éventuels causés au matériel, à l'exposition de peinture (tableaux), de photos ou autres objets exposés ainsi qu'au bâtiment dans son ensemble.  
Un état des lieux sera établi avec le responsable de la manifestation avant et après utilisation.

Les locaux et le matériel sont rendus propres, le mobilier rangé dans sa disposition initiale, le sol nettoyé, sans quoi le nettoyage sera facturé : **CHF 100.-**

Les décorations éventuelles, mises en place par le locataire, sont autorisées à certaines conditions et sur demande préalable, en aucun cas, les parois, plafonds et sols ne devront subir des dégradations.

Si vous signalez l'accès de la salle à vos invités par des panneaux, rubans, ballons ou autres moyens, vous avez l'obligation de les enlever dès **la fin de la manifestation**.

Le Caveau Corto est situé dans une zone habitée.

Pendant la manifestation, **dès 22h.00, les portes et la porte-fenêtre seront closes**, eu égard au voisinage.  
**L'heure de police est fixée à minuit.**

Afin d'éviter tout désagrément l'utilisateur s'engage à ce que tous les participants quittent la salle le plus silencieusement possible.

En ce qui concerne le parage, le preneur a l'obligation d'avertir la police intercommunale de Lutry (021.791.11.21 – [police.intercommunale@lutry.ch](mailto:police.intercommunale@lutry.ch)) si le nombre de véhicules dépasse la dizaine, ceci une semaine avant la manifestation.

**Ce contrat est à renvoyer signé à la secrétaire du caveau Corto (coordonnées en bas de page).  
La réservation sera définitive sitôt le paiement de la location effectué.  
Facture et bulletin suivront.**

L'association du Caveau Corto et la commune de Grandvaux déclinent toute responsabilité en cas de vol ou détérioration d'objets ou matériels appartenant à des particuliers ou à des associations qui se trouvent à l'intérieur ou à l'extérieur du caveau.

Le preneur prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer et garantir l'ordre et la bonne tenue durant la manifestation prévue.

L'utilisateur s'engage à respecter strictement les conditions ci-dessus.



Grandvaux, le

Pour le Caveau Corto :

L'utilisateur